

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 12

Objet :

Dénomination d'une voie au quartier Castellino : « Mounta Cala Georges Aris »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la compétence du conseil municipal en matière de dénomination des voies et lieux-dits ;
Considérant la volonté de la commune de valoriser la mémoire communale et de rendre hommage aux personnalités ayant marqué durablement la vie locale ;

Considérant que la voie concernée est située au droit de la maison familiale de Monsieur Georges Aris, figure emblématique de la commune ;

Considérant que cette voie, caractérisée par une forte déclivité, impose à ceux qui l'empruntent une succession de descentes et de montées, traduisant un cheminement exigeant, rythmé et engagé ;

Considérant que cette configuration topographique singulière fait écho au parcours de vie de Monsieur Georges Aris, marqué par une multiplicité d'engagements, de responsabilités et d'actions menées sans relâche au service des autres ;

Considérant que Monsieur Georges Aris fut notamment militaire, sapeur-pompier, chef de centre, innovateur dans la formation des jeunes sapeurs-pompiers, conseiller municipal,

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Préfecture

006-210600573-20260225-260212-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

correspondant défense, président associatif, musicien, radioamateur, et qu'il demeura toute sa vie profondément attachée aux valeurs de solidarité, de transmission et d'amitié ;

Considérant que son engagement constant, fait de rebonds, d'efforts et de fidélité, a contribué à structurer durablement la vie communale et associative ;

Considérant que la dénomination « Mounta Cala Georges Aris » permet d'associer de manière cohérente :

- L'identité locale et linguistique,
- La réalité géographique de la voie,
- Et la mémoire d'un homme dont le parcours fut à l'image de ce chemin : exigeant, vivant et profondément humain ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré

- Décide que la voie publique située au droit de la maison familiale de Monsieur Georges Aris est dénommée « Mounta Cala Georges Aris ».

-Précise que cette dénomination sera portée à la connaissance du public et fera l'objet des mesures de signalisation et de mises à jour administratives nécessaires.

-Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 05/03/2026

 AR Préfecture 006-210600573-20260225-260212-DE Reçu le 04/03/2026 Publié le 04/03/2026
--